

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé

En Wallonie, il y a des services pour les personnes avec un handicap.

L'AViQ donne de l'argent à ces services.

C'est pour aider ces services à bien travailler.

Ça s'appelle **un subside**.



Quand un service reçoit un subside,

il doit respecter certaines règles.

Quand le service respecte toutes les règles,

il reçoit un **agrément**.

On dit que le service est agréé par l'AViQ.



Il y a un document qui explique

comment ces services agréés doivent fonctionner.

Ce document s'appelle **le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé**.



Ce qui va changer

1. La Wallonie veut ajouter des règles dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Ce sont des règles pour mieux aider les services

qui s'occupent des **personnes en situation de handicap**.

Jusqu'à maintenant, ces règles étaient dans d'autres lois.

La Wallonie veut tout mettre ensemble dans une seule grande loi.

Comme ça c'est plus clair pour tout le monde.



Il y aura aussi plus de services
qui vont recevoir de l'argent de la Wallonie.



2. La Wallonie veut supprimer les aides pour la prime syndicale.

Quand on travaille, on peut avoir un syndicat.

Un syndicat c'est un groupe de personnes
qui défend les droits des travailleurs.

Pour avoir un syndicat, il faut payer.

Ça s'appelle la cotisation syndicale.



Mais quand on a un syndicat, on reçoit aussi tous les ans
un peu d'argent de son employeur.

C'est la prime syndicale.



Avant la Wallonie donnait de l'argent aux services
pour aider les services à payer la prime syndicale.

Avec la nouvelle loi, certains services ne vont plus avoir d'argent
pour la prime syndicale.

**Le Conseil consultatif wallon des personnes
en situation de handicap** doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas
avec la nouvelle loi.



Le **Conseil est d'accord** avec cette nouvelle loi.

Le Conseil pense que cela va aider les services
à mieux travailler.



Ces services ne vont plus devoir attendre une décision spéciale
pour recevoir leur argent.

Les services vont mieux s'occuper des personnes avec un handicap.



Mais le Conseil n'est pas d'accord de supprimer les aides pour la prime syndicale.

Le Conseil trouve que c'est une mauvaise idée.

Ce sont les services qui vont devoir payer les primes syndicales.

Les services auront moins d'argent pour les personnes avec un handicap.

Le Conseil demande aussi de **mieux écrire la loi**.

